

DÉCLARATION DE CHANGEMENT IMPORTANT

Rubrique 1 : Dénomination et adresse de la société

Chorus Aviation Inc. (« **Chorus** » ou la « **Société** »)
3 Spectacle Lake Drive, Suite 100
Dartmouth (Nouvelle-Écosse) B3B 1W8

Rubrique 2 : Date du changement important

Le 1^{er} mars 2021

Rubrique 3 : Communiqué

Le 1^{er} mars 2021, Chorus a diffusé, par l'intermédiaire de CISION, un communiqué qui annonçait le changement important et qui a été déposé sur le site Web du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (« **SEDAR** »). Une copie du communiqué est jointe à l'annexe A et peut être consulté sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

Rubrique 4 : Résumé du changement important

Le 1^{er} mars 2021, Chorus a annoncé une entente visant à modifier le contrat d'achat de capacité entre sa filiale, Jazz Aviation S.E.C., et Air Canada.

Rubrique 5 : Description circonstanciée du changement important

Le 1^{er} mars 2021, Chorus a annoncé une entente visant à modifier le contrat d'achat de capacité (le « **CAC** ») entre sa filiale, Jazz Aviation S.E.C. (« **Jazz** »), et Air Canada (l'« **entente** »). Les modifications apportées au CAC précisées dans l'entente sont assujetties à la conclusion par Jazz d'une entente avec l'Air Line Pilots Association, International, qui représente les pilotes de Jazz. Si cette condition est remplie, le CAC sera modifié conformément à l'entente rétroactivement au 1^{er} janvier 2021.

Les principales modifications au CAC visées par l'entente sont résumées ci-dessous. Tous les termes clés employés ci-dessous sans y être définis ont le sens qui leur est donné dans le CAC (dont on peut consulter un exemplaire dans SEDAR à l'adresse www.sedar.com).

- 25 appareils 175 d'Embraer seront ajoutés au parc d'appareils visés, augmentant les frais fixes de 46,0 millions de dollars sur la durée restante du CAC.
- 19 appareils Dash 8-300 seront retirés du parc d'appareils visés, réduisant les produits tirés de la location d'appareils d'environ 56,0 millions de dollars sur la durée restante du CAC.
- Jazz fournira 100 % de la capacité régionale (appareils de 70 places et plus) d'Air Canada Express jusqu'en 2025.
- Les créances au titre des mesures d'endiguement des coûts contrôlables aux termes du CAC seront limitées à 20 millions de dollars par année.

- Tous les autres éléments importants du CAC demeurent inchangés.

Si les modifications apportées au CAC visées par l'entente entrent en vigueur, Chorus prévoit que les coûts, charges et autres frais non récurrents s'établiront entre 90,0 millions de dollars et 110,0 millions de dollars, dont environ la moitié est de nature hors trésorerie, et que la portion de trésorerie sera payée sur plusieurs années.

Information prospective

Le présent document renferme de l'« information prospective ». On repérera l'information prospective à l'emploi de termes ou d'expressions comme « prévoit », « croit », « pourrait », « estime », « s'attend à », « a l'intention de », « peut », « planifie », « prédit », « potentiel », « projette », « devrait » et « suppose » ou de termes ou expressions similaires, y compris d'hypothèses. Par nature, l'information prospective repose sur des hypothèses concernant des événements et des circonstances futurs, et est donc assujettie à des risques et incertitudes importants qui peuvent faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux qui sont exprimés dans l'information prospective. Les résultats réels peuvent différer sensiblement des résultats évoqués dans le présent document du fait de divers facteurs, notamment l'échec de l'entrée en vigueur des modifications apportées au CAC décrites dans le présent communiqué en raison du non-respect de la condition préalable ou pour toute autre raison, les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur la santé financière et les perspectives d'Air Canada, le risque de litiges ou de défauts aux termes du CAC ainsi que les facteurs de risques décrits dans le plus récent rapport de gestion de Chorus, la plus récente notice annuelle de Chorus et le dossier d'information public de Chorus accessibles à l'adresse www.sedar.com.

Rubrique 6 : Application du paragraphe 2 de l'article 7.1 du Règlement 51-102

Sans objet.

Rubrique 7 : Information omise

Sans objet.

Rubrique 8 : Membre de la haute direction

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Gary Osborne
Chef des Affaires financières
Tél. : 902-873-5901
Courriel : gary.osborne@chorusaviation.com

Rubrique 9 : Date de la déclaration

Le 8 mars 2021

ANNEXE « A »
COMMUNIQUÉ
(ci-joint)

CHORUS AVIATION ANNONCE DES MODIFICATIONS APPORTÉES AU CONTRAT D'ACHAT DE CAPACITÉ CONCLU AVEC AIR CANADA

Amélioration de la position de Jazz au sein du réseau d'Air Canada

- **25 appareils 175 d'Embraer ajoutés au parc d'appareils visés, augmentation de la marge liée aux frais fixes.**
- **Jazz fournira 100 % de la capacité régionale (appareils de 70 places et plus) d'Air Canada Express jusqu'en 2025.**
- **Appareils Dash 8-300 retirés du parc d'appareils visés.**
- **Créances au titre des mesures d'endiguement des coûts contrôlables limitées à 20 millions de dollars par année, amélioration du fonds de roulement.**
- **Tous les autres éléments importants du contrat d'achat de capacité (CAC) demeurent inchangés.**

HALIFAX, le 1^{er} mars 2021 – Chorus Aviation Inc. (TSX : CHR) (« Chorus »), société mère de Jazz Aviation S.E.C. (« Jazz »), a annoncé aujourd'hui une entente visant à modifier le CAC conclu entre Jazz et Air Canada. L'entente vise à répondre à la réduction importante et soutenue de la demande en matière de transport aérien causée par la pandémie de COVID-19 en optimisant le parc aérien de Jazz. Les modifications apportées au CAC sont assujetties à la conclusion par Jazz d'une entente avec l'Air Line Pilots Association, International, qui représente les pilotes de Jazz. Si cette condition est remplie, le CAC sera modifié rétroactivement au 1^{er} janvier 2021.

Chorus et Air Canada entretiennent une relation de travail fructueuse de longue date pour ce qui est d'ajuster les modalités du CAC dans leur intérêt mutuel. Les changements proposés ont surtout trait aux appareils visés, ce qui permettra d'améliorer la position de Jazz au sein du réseau d'Air Canada à titre d'unique partenaire régional pour les avions régionaux de 70 places et plus jusqu'en 2025 et de fournir du même coup à Air Canada une efficacité économique ainsi qu'une souplesse accrues.

« La pandémie de COVID-19 continue de mettre à rude épreuve le secteur de l'aviation. Le parc aérien de Jazz étant exploité à une fraction de la capacité de l'an dernier, le temps est venu de mettre à jour le CAC afin d'aider à préserver les vols régionaux ainsi que la place que Jazz occupe dans ce créneau », a déclaré Joe Randell, président et chef de la direction de Chorus.

« Le parc aérien de Jazz comprendra des jets régionaux de plus grand gabarit et les petits avions à turbopropulseurs seront remplacés plus tôt que ce qui avait été envisagé dans le cadre du plan précédent. L'ajout des 175 d'Embraer au sein du parc d'appareils visés de Jazz fait en sorte que la société devient l'exploitant exclusif d'appareils de 70 places et plus sous la marque Air Canada Express jusqu'en 2025 et témoigne de notre compétitivité au chapitre des coûts ainsi que des liens étroits que nous entretenons avec Air Canada. En outre, le rapprochement trimestriel des créances au titre des mesures d'endiguement des coûts contrôlables procure une plus grande certitude relativement à l'échéancier des flux de trésorerie et améliore notre liquidité en éliminant d'importants retraits potentiels du fonds de roulement », a conclu M. Randell.

Les modifications apportées au CAC comprennent ce qui suit :

Consolidation de 25 appareils 175 d'Embraer au sein du parc d'appareils visés de Jazz

- Jazz exploitera les 25 appareils E175 aux termes du CAC.
- Jazz deviendra l'exploitant exclusif d'appareils de 70 places et plus sous la marque Air Canada Express jusqu'à la fin de 2025.
- Les frais fixes augmenteront de 46,0 millions de dollars sur la durée du CAC ; les frais fixes minimums annuels augmenteront de 1,2 million de dollars par année de 2021 à 2025, et d'environ 4,0 millions de dollars par année de 2026 à 2035.

Retrait de 19 Dash 8-300 du parc d'appareils visés de Jazz

- Dix-neuf appareils Dash 8-300 seront retirés du parc en 2021. Le retrait des Dash 8-300 réduira les produits futurs tirés de la location d'appareils aux termes du CAC d'environ 56,0 millions de dollars sur la durée restante du contrat.
- Chorus est propriétaire de ces Dash 8-300 ; 15 de ces appareils ont fait l'objet d'un programme d'entretien prolongé (« PEP ») qui prolonge leur durée de vie utile d'environ 15 ans. Chorus a la possibilité de vendre ou de louer ces avions, ou encore de les convertir pour le transport de fret.

Créances au titre des mesures d'endiguement des coûts contrôlables

- L'incertitude de l'horaire de vol causée par la pandémie a entraîné l'accumulation de créances d'Air Canada de 44,2 millions de dollars au titre des mesures d'endiguement des coûts contrôlables au 31 décembre 2020.
- Les modifications apportées au CAC limiteront les créances au titre des mesures d'endiguement des coûts contrôlables à un maximum de 20,0 millions de dollars

annuellement et des rapprochements trimestriels seront effectués pour éviter l'accumulation de créances au-delà du maximum convenu.

- Les créances au titre des mesures d'endiguement pour 2020 ont été payées ; cependant, sans les changements proposés liés aux mesures d'endiguement, les créances au titre des mesures d'endiguement pour 2021 aux termes du CAC pourraient atteindre 45 millions de dollars.
- Les rapprochements trimestriels par rapport à la nouvelle limite en matière de créances au titre des mesures d'endiguement réduiront les risques financiers de Chorus en limitant les créances au titre des mesures d'endiguement et en minimisant les retraits du fonds de roulement disponible de Chorus.

À la suite de ces modifications apportées au CAC, Chorus prévoit que les coûts, charges et autres frais non récurrents se situeront entre 90,0 millions de dollars et 110,0 millions de dollars, dont environ la moitié est de nature hors trésorerie, et que la portion de trésorerie sera payée sur plusieurs années.

Tous les autres éléments importants du CAC demeurent inchangés, notamment ce qui suit :

- Le contrat prend fin le 31 décembre 2035.
- Le nombre minimum d'appareils garantis est de 105 appareils jusqu'en 2025, et de 80 appareils à partir de 2026.
- Paiements incitatifs liés au rendement.
- Programme de mobilité des pilotes.

À leur entrée en vigueur, ces modifications apportées au CAC optimiseront le parc aérien de Jazz pour Air Canada et feront de Jazz le fournisseur exclusif de capacité régionale (appareils de 70 places et plus) au sein du réseau Air Canada Express jusqu'en 2025 tout en permettant à Air Canada de réaliser des économies importantes et de bénéficier de souplesse en matière de planification du réseau.

Information prospective

Le présent communiqué renferme de l'« information prospective ». On repérera l'information prospective à l'emploi de termes ou d'expressions comme « prévoit », « croit », « pourrait », « estime », « s'attend à », « a l'intention de », « peut », « planifie », « prédit », « potentiel », « projette », « devrait » et « suppose » ou de termes ou expressions similaires, y compris d'hypothèses. Par nature, l'information prospective repose sur des hypothèses concernant des événements et des circonstances futurs, et est donc assujettie à des risques et incertitudes importants qui peuvent faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux qui sont exprimés dans l'information

prospective. Les résultats réels peuvent différer sensiblement des résultats évoqués dans le présent communiqué du fait de divers facteurs, notamment l'échec de l'entrée en vigueur des modifications au CAC décrites dans le présent communiqué en raison du non-respect de la condition préalable ou pour toute autre raison, les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur la santé financière et les perspectives d'Air Canada, le risque de litiges ou de défauts aux termes du CAC ainsi que les facteurs de risques décrits dans le plus récent rapport de gestion de Chorus, la plus récente notice annuelle de Chorus et le dossier d'information public de Chorus disponibles à www.sedar.com.

À propos de Chorus Aviation Inc.

Chorus est un fournisseur mondial de solutions d'aviation régionale intégrées. Sa vision est d'offrir l'aviation régionale au monde entier. Ayant son siège à Halifax, en Nouvelle-Écosse, elle est formée de Chorus Aviation Capital – une entreprise de location d'avions régionaux de premier plan de portée internationale – ainsi que de Jazz et de Voyageur Aviation, deux sociétés qui exercent leurs activités de manière sûre depuis longtemps et qui sont reconnues pour l'excellence de leur service à la clientèle. Chorus offre une gamme complète de services de soutien liés à l'aviation régionale englobant toutes les étapes du cycle de vie utile d'un avion, notamment l'acquisition et la location ; le réaménagement, l'ingénierie, la modification, l'adaptation et la préparation ; les vols à contrat ; ainsi que la maintenance des avions et des composants, le démontage et l'approvisionnement en pièces.

Les actions à droit de vote variable de catégorie A et les actions à droit de vote de catégorie B de Chorus sont négociées à la Bourse de Toronto sous le symbole « CHR ». www.chorusaviation.com

Relations avec les médias pour Chorus :

media@chorusaviation.com

Relations avec les analystes pour Chorus :

Nathalie Megann 902 873-5094 nathalie.megann@chorusaviation.com